

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 20 décembre 2013

Délibération n° 119-2013

Le conseil d'administration de l'UBS donne mandat au président pour participer à la construction d'une communauté interrégionale dans le respect des principes de gouvernance et de compétences énoncés ci-après :

➤ Principes de gouvernance :

- Représentation de l'Université de Bretagne-Sud dans la gouvernance de la communauté ;
- Nécessité d'une articulation régionale ;
- Respect de l'identité et des valeurs des établissements, notamment la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle.

➤ Principes de compétences :

- Souhait d'une signature commune des publications scientifiques et de l'octroi d'un doctorat commun aux établissements ;
- Possibilité de projets à périmètres variables ;
- Non dévolution des fonctions centrales de l'Université de Bretagne-Sud.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 19

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 1

Délibération adoptée.

Visa du Président
Le Président,
Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06 janvier 2014

Document mis en ligne le : 07 janvier 2014